



ARCHISCOLA

LYCÉE ET INTERNAT DU FUTUR

RÈGLEMENT DU CONCOURS

1. Conditions de participation

1.a. Candidats

Le concours Archiscola 2019 est ouvert à toute équipe composée d'un architecte – ou designer ou aménageur d'espaces – en partenariat ou non avec un ou plusieurs autres membres de la même ou d'une autre discipline dans le domaine de l'architecture, de l'aménagement et/ou de l'éducation.

Le concours est ouvert aux étudiants comme aux jeunes professionnels.

Tous les membres, quelque soit leur profession ou statut, doivent avoir moins de 40 ans à la date de remise des propositions.

1.b. Composition des équipes

Le nombre de participants par équipe n'est pas limité. La pluridisciplinarité est fortement recommandée, en fonction des enjeux de chaque site.

Une équipe inscrite peut modifier sa composition jusqu'à la date de soumission des projets. Les changements d'équipe après cette date ne seront pas acceptés.

Chaque équipe peut proposer un projet sur différents sites, et une personne peut faire partie de plusieurs équipes.

1.c. Incompatibilité

Les organisateurs, leurs employés et les membres de leur famille ne peuvent prétendre participer au concours.

Sont considérés comme organisateurs les membres de la chaire Transition², les membres du laboratoire BON-HEURS et de la plateforme TechSoLab, ainsi que les représentants des sites participants à la session en cours, les membres du jury, les membres du comité de pilotage et les experts associés.

2. Inscription

Les inscriptions se font sur le site Archiscola – www.archiscola.fr – et impliquent l'acceptation du règlement du concours. Conformément à l'article n°78-17 du 06 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la protection des données personnelles communiquées lors de l'inscription est garantie.



ARCHISCOLA

LYCÉE ET INTERNAT DU FUTUR

2.a. Site internet

Le site internet Archiscola est accessible à l'adresse suivante — www.archiscola.fr — durant toute la durée du concours. Y sont inclus les modalités et règlements du concours, la présentation de l'équipe organisatrice et du jury, les ressources disponibles pour chaque site, les liens vers les MOOCs, et les informations relatives à l'accompagnement des équipes.

Le site permet également l'inscription en ligne.

2.b. Inscription des équipes

L'inscription s'effectue via un formulaire en ligne sur le site www.archiscola.fr. La participation au concours est complètement gratuite.

3. Documents à disposition des équipes

Plusieurs éléments constituent le dossier technique du concours :

- une bibliographie faisant état des liens entre les espaces et l'apprentissage ;
- un webinaire en ligne d'une durée de 30min permettra un échange entre les équipes et les organisateurs du concours ;
- chaque région française a au moins un Lycée et/ou un Internat à construire/rénover. Chaque équipe peut donc librement contacter une région pour lui ancrer son travail dans un contexte réel. Si nécessaire, un contact avec des régions partenaires pourra être fourni par l'équipe organisatrice.

Au fil du concours et des partenariats, les équipes pourront accéder à des éléments descriptifs d'un projet existant. Ils permettront une compréhension globale et synthétique d'un site d'étude.

Pour les questions concernant les inscriptions, vous pouvez écrire à cette adresse laurent.jeannin@u-cergy.fr — ou remplir le formulaire de contact.

4. Documents à soumettre

Le dépôt des dossiers se fait uniquement en ligne à l'adresse suivante: depot@archiscola.fr.

Le dossier se compose des documents suivants:

- 2 panneaux A0 (un argumentaire, présentant le concept et un visuel)
- Un document de communication composé de trois images et d'un texte de présentation
- Les cv des membres de l'équipe et les documents prouvant leur éligibilité
- Le dépôt des dossiers devra se faire avant le **17 mai 2019 à minuit (GMT+1)** à l'adresse indiquée.

Tout projet non déposé dans ces délais sera considéré comme irrecevable et l'équipe se verra disqualifiée.



ARCHISCOLA

LYCÉE ET INTERNAT DU FUTUR

4.a. Demandes particulières

Le nom de l'équipe et le titre du projet devront être visible sur chaque panneau A0.
Tous les documents seront rédigés en français.

4.b. Spécifications techniques

Pour les panneaux A0:

- Format .pdf
- Vertical
- Poids maximum de 20Mb
- Numérotés

Pour les documents prouvant l'éligibilité des candidats:

- Copie d'une pièce d'identité valide

Pour le document de communication :

- Un texte de 2500 signes, espaces non compris
- Trois images séparées, au format .pdf représentant le projet (1Mb maximum par image)

Les impressions des panneaux en A0 seront pris en charge par l'organisation du concours et ce pour les différents temps forts du concours.

Une maquette 3D sera appréciée.

5. Calendrier

Les dates seront précisées et seront communiquées aux participants au fur et à mesure de l'avancement du concours.

15 mars 2019 : fin des inscriptions en ligne

mi-mars 2019 : mise en ligne du premier MOOC

fin mars 2019 : premier training camp (pitch de 180 secondes avec des visuels)

3 avril 2019 : Journée de l'Innovation en Education à Paris, présentation des projets devant M. le Ministre de l'Education Nationale et de la jeunesse

mai 2019 : mise en ligne du second MOOC

juin 2019 : mise en ligne du troisième MOOC

fin juin 2019 : second training camp

septembre 2019 : troisième training camp

début octobre 2019 : dépôt des projets

fin octobre 2019 : jury de sélection des finalistes

mi-novembre 2019 : concours final et remise des prix



ARCHISCOLA

LYCÉE ET INTERNAT DU FUTUR

6. Jury du concours

Des universitaires :

Solenne Codet, Marie-Claude Derouet-Besson, Éric Dugas, Thibaut Hebert, Jacques Gleyze, François Durpaire, Bruno Fiorio, Alain Jaillet, Laurent Jeannin, Béatrice Mabilon-Bonfils, Andrew Stables, Geneviève Zoia, Line Numa-Bocage, Thomas Lecorre...

Des architectes :

Guillaume Koffi, Amélie Essesse, Lionel Formentelli, Vincent Parreira, Rudy Ricciotti, Nicolas Favet, Antoine Assus...

Des usagers, des collectivités, des designers, des élèves, des enseignants, des institutions : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, Ministère de la culture...

Il est possible que des modifications soient apportées au jury pendant la durée du concours.

7. Prix

La remise des prix se fera lors du concours final, après la présentation de leurs projets par chaque équipe sélectionnée.

1er prix : 2 000€

2ème prix : 1 500€

3ème prix : 1 000€

Ces 3 prix sont financés par l'IEA de l'Université de Cergy-Pontoise et la Fondation Patrimoine et Architecture de la Caisse des Dépôts et Consignations.

D'autres prix spéciaux pourront être remis aux lauréats :

- Stages au sein de la chaire de recherche Transition2 : Des espaces en transition à la transition des espaces éducatifs
- Stages/Contrats CDD au sein d'agences d'architecture

POUR TOUTE INFORMATION :

Laboratoire BONHEURS (EA-7517) - Université de Cergy-Pontoise

Louise Michaud : loui.michaud@gmail.com - membre de la chaire de recherche Transition2

Fatiha Lograda : fatiha.lograda@u-cergy.fr - responsable de projets scientifiques, laboratoire BONHEURS

Laurent Jeannin : laurent.jeannin@u-cergy.fr - Titulaire de la chaire de recherche Transition2